



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. :

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de
l'environnement concernant la ZAC des Chiloux**

**PJ : Fiche descriptive d'opération
Copie du récépissé de déclaration**

**Monsieur le Maire
de WOIPPY
3, rue du Chapitre
57140 WOIPPY**

Metz, le 20 février 2013

Monsieur le Maire,

par courrier du 24 juillet dernier, je vous ai transmis un récépissé provisoire pour le dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Aménagement de la ZAC des Chiloux

Comme indiqué dans le courrier précité, en absence d'opposition ou de demande de précisions de ma part dans un délai de 2 mois, vous avez obtenu un accord tacite pour la réalisation de l'opération.

Afin de clore le dossier, je vous transmets sous ce pli une fiche descriptive de l'opération.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier de déclaration correspondant sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

La copie du récépissé et du courrier du 24 juillet seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER